



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 juin 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Depuis son introduction en 2020, la Summerschool a connu un succès considérable. Avec plus de 6.000 inscriptions pour la Summerschool 2023, la demande de soutien scolaire semble évidente.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre est-il d'avis qu'une évaluation systématique de la Summerschool serait pertinente ? Quand est-ce que Monsieur le Ministre prévoit-il présenter un bilan de la Summerschool ? Quelles seront les conséquences du bilan de la Summerschool pour le futur du système scolaire au soutien des élèves présentant des difficultés ou des retards scolaires ?
- Monsieur le Ministre envisage-t-il d'évaluer et le cas échéant réformer l'appui pédagogique ?
- Quelle est la conception du futur système scolaire au soutien des élèves présentant des difficultés ou des retards scolaires de l'éducation nationale ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Francine Closener
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 899 de Madame la Députée Francine Cloesener

Ad 1)

Le seul aperçu du nombre d'inscriptions d'élèves dans les activités guidées proposées dans le cadre des quatre dernières éditions de la *Summerschool* prouve que la plus-value de cette offre est reconnue par un nombre important de membres de la communauté scolaire.

Summerschool: Inscriptions aux activités guidées et téléchargements des dossiers de remise en forme pour l'enseignement fondamental					
	2024	2023	2022	2021	2020
Inscriptions aux activités guidées	5 258	4 940	4 280	5 500	4 800
Téléchargements des dossiers de remise en forme	23 000 ¹	13 458	23 577	32 516	38 102

Au-delà du recensement du nombre d'inscriptions, une première analyse sur les caractéristiques de la population scolaire participant aux activités guidées proposées dans le contexte de la *Summerschool* a été entamée. Cependant, il y a lieu d'approfondir ces efforts analytiques pour déboucher sur une évaluation circonstanciée visant à dresser le bilan des dernières éditions de la *Summerschool*.

Ad 2)

L'évaluation de la réforme de l'enseignement fondamental de 2009 est prévue par le programme gouvernemental 2023-2028 dans l'optique d'une éventuelle adaptation de la base légale. Cette évaluation portera entre autres sur le dispositif de l'appui pédagogique qui a été introduit avec l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Ad 3)

Le programme gouvernemental prévoit des actions et des développements dans le domaine de l'éducation qui seront mis en œuvre au cours de la législature. L'objectif est de permettre au système éducatif de rester en phase avec les enjeux et les défis de la société. Cette évolution sera suivie de près grâce à un accompagnement et une évaluation scientifique, afin de garantir une offre éducative de haute qualité qui contribuera à offrir les mêmes chances individuelles à chaque citoyen et à consolider la cohésion sociale et culturelle de notre société.

¹ Téléchargements entre le 15.07.2024 et le 28.08.2024

Le programme gouvernemental évoque d'autres initiatives, au profit d'une réduction des inégalités scolaires :

- Évaluation de la réforme de 2009 : adaptations nécessaires pour un meilleur fonctionnement de l'enseignement fondamental
- Alphabétisation parallèle en français et en allemand
- Garantie de l'accès à l'éducation précoce
- Aide aux devoirs à domicile
- Développement de l'offre scolaire
- Rapprochement entre l'éducation formelle et non formelle
- Renforcement de la coopération entre les différents acteurs scolaires et l'Office national de l'enfance (ONE).

Luxembourg, le 5 septembre 2024

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH